

PARTICIPATION DU BÉNIN AU DÉBAT DE HAUT NIVEAU
DE LA 100^E SESSION DU CONSEIL DE L'ORGANISATION
INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS
GENÈVE, 5 – 7 DÉCEMBRE 2011

DISCOURS DE S.E. MONSIEUR NASSIROU BAKO-ARIFARI,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE L'INTÉGRATION AFRICAINE,
DE LA FRANCOPHONIE ET DES BÉNINDIS DE L'EXTÉRIEUR

Monsieur le Président du Conseil de l'OIM,
Monsieur le Directeur Général de l'OIM,
Mesdames et Messieurs les chefs de délégations,
Mesdames et Messieurs,

Au nom du gouvernement de la République du Bénin, dont j'ai l'honneur de diriger la délégation, je voudrais avant toute chose remercier l'OIM pour l'initiative de la présente session qui est, au regard du programme, ponctuée d'une série de réflexions cruciales au nombre desquelles figure en bonne place le débat de haut niveau. Je remercie également toutes les personnes morales et physiques qui ont contribué à l'organisation de la présente session, en particulier Monsieur le Directeur Général qui a dû coordonner beaucoup d'actions et créer de la synergie.

Je présente mes chaleureuses félicitations au président élu et à tous les autres membres du nouveau bureau.

À l'occasion de cette session, la famille de l'OIM s'élargit de façon remarquable, avec l'entrée de nouveaux pays membres et observateurs. La délégation béninoise salue cordialement l'arrivée de ces pays et leur présente également ses plus vives félicitations.

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,

Le Bénin est disposé à contribuer à toutes les réflexions que vous ne cessez d'impulser afin de décrypter chaque jour un peu plus la problématique Migration & Développement. Sa délégation ici présente a donc tout le

plaisir de participer au débat dont les grands axes sont en cohérence avec les choix stratégiques de mon pays. En effet, les questions de migration et développement sont intégrées dans les programmes de développement du Bénin depuis l'an 2000. En 2006, elles ont été reprecisées et font dès lors l'objet d'une orientation stratégique à part entière. C'est dire tout le regain d'intérêt et de perspicacité que l'analyse de la migration en lien avec le développement soulève au niveau des décideurs béninois.

Du 50^e anniversaire de l'OIM en 2001 au 60^e anniversaire qui coïncide avec la 100^e session du Conseil, le Bénin, comme les autres pays membres de l'Organisation, a fait un chemin décennal. Au cours de cette période, il a mené des actions, développé la coopération bilatérale et multilatérale en matière migratoire, renforcé ses capacités institutionnelles, etc. Dans cette marche, le Bénin a bénéficié de l'appui remarquable de l'OIM, de l'Institut International de Droit Humanitaire, de l'African Diaspora Policy Centre. Je saisis cette occasion pour saluer solennellement tous ces partenaires techniques ; je leur transmets la reconnaissance du gouvernement et du peuple béninois.

Monsieur le Président,

Les efforts du Bénin en matière de migration et développement ont rencontré bien des difficultés. Donc ses préoccupations ont évolué et il lui faut relever de nouveaux défis.

Ainsi, les grands défis actuels du Bénin en matière migratoire concernent la reformulation et la dynamisation du Programme MIDA-Bénin, une plus grande connaissance de la répartition géographique des migrants béninois, la résorption des transferts financiers des migrants par les circuits informels, la nouvelle forme de fuite de cerveaux vers l'Amérique du nord (Canada et États-unis), la concrétisation de l'accord de siège du 22 novembre 2001 avec l'OIM.

Par rapport à ces défis, le Bénin se donne les priorités suivantes :

- ✓ insuffler un nouveau dynamisme au Programme MIDA-Bénin, avec la perspective de le reformuler en le faisant porter davantage par ses parties prenantes, les migrants en particulier, et de lui trouver un mécanisme de financement plus sécurisant ;
- ✓ mettre en place un système d'intelligence économique sur les transferts de fonds des migrants béninois ;
- ✓ créer une banque pour les migrants béninois afin de soutenir leurs flux financiers vers leur pays d'origine ;
- ✓ réaliser une étude sur l'émigration et l'immigration au Bénin, afin d'intégrer les mouvements de personnes vers le Bénin dans les analyses de développement, allant ainsi au-delà du seul aspect sécuritaire ;
- ✓ disposer d'un Bureau de l'OIM, dans le courant de l'année 2012 ;
- ✓ réaliser le recensement des migrants béninois ; à ce sujet, un projet est déjà élaboré et soumis au financement du budget national.

Pour ce qui concerne l'avenir de l'OIM sous l'angle de son mandat, le Bénin entrevoit trois niveaux d'action. D'abord, dans le contexte contemporain de rapport de pouvoirs plus prononcé entre les États, l'Organisation pourra redoubler d'efforts dans sa dynamique d'intermédiation. À cet effet, elle interviendra auprès des pays en vue de la mise en place de réglementations bancaires plus favorables aux transferts financiers des migrants vers leurs pays d'origine. Cette mesure contribuera à résorber le poids de l'informel. Ensuite, elle pourra faciliter la recherche de financements et/ou financer de grands projets de transfert de technologies portés par des migrants au profit de leurs pays d'origine. Enfin, l'OIM doit engager un autre cycle de réflexions visant à apprécier les contours, les enjeux, les menaces que comporte la nouvelle forme de fuite de cerveaux qui se développe depuis quelque temps. Le cas du Bénin me paraît illustratif, avec la promotion à grande échelle de l'émigration de jeunes diplômés et professionnels compétents vers le Canada et les États-unis.

Pour terminer, je voudrais souhaiter encore plus de collaboration et d'activité entre l'OIM et ses États membres et observateurs, en vue de résultats meilleurs.

Je vous remercie de votre aimable attention.